

Déclaration de boycott du CSAL n°1/2024 du 09/01/2024

Monsieur le Président,

Près de 36 000 emplois ont été supprimés depuis la création de la DGFIP : 130 000 Agents en 2008 et 94 000 en 2023 ! La Direction Générale se félicite d'une évolution historique de la courbe des emplois. Cependant, derrière le chiffre de +148 ETP (Équivalents Temps Plein) affichés pour 2024 se cache un affichage trompeur. Ainsi, pour arriver à ce solde positif, il faut prendre en compte les transferts d'emplois de +348 ETP liés aux transferts de missions, notamment des Douanes et de la taxe d'urbanisme, ce qui révèle une suppression nette de -200 ETP.

La déclinaison locale du volet emplois en Haute-Saône se présente de la même manière : derrière le chiffre de +46 ETP affichés pour 2024 se cache un affichage trompeur. Ainsi, pour arriver à ce solde positif, il faut prendre en compte les transferts d'emplois de +52 ETP liés à l'implantation du Centre de Contact des Particuliers, au transfert de missions de la taxe d'urbanisme et au renfort des Directions de petite taille, ce qui révèle une suppression nette de -6 ETP, chiffre bien plus important que la moyenne des 5 dernières années (entre 3 et 4 par an) !

Alors qu'aucun bilan des services relocalisés n'a été présenté, il est manifeste que les postes implantés ne jouissent pas d'un engouement par les Agents. En réalité ils sont compensés tant bien que mal par des 1ères affectations, voire des contractuels : le nouveau Centre de Contact implanté à Vesoul fera-t-il exception ?

Ce n'est pas en tronquant la réalité sur l'état de la DGFIP, des conditions de travail, du niveau de rémunération à la traîne, que la DGFIP attirera les générations futures nécessaires au bon fonctionnement de notre Administration.

Pour l'année 2024, la détermination de Solidaires Finances Publiques à défendre les droits et garanties des personnels, les missions, les structures, les emplois, les conditions de travail, ne fléchira pas ! Notre détermination sera totale pour combattre toutes formes de régressions sociales.

Monsieur le Président, vous l'aurez certainement compris, nous ne siégerons pas à ce CSAL, car nous ne pouvons apporter le moindre crédit à la vision déstructurante de la DGFIP, de ses missions, de ses structures et des conditions de travail de ses Agents. Rien ne justifie ces arbitrages !